

parquet de la Seine l'a fait pendant quelque temps. Pourquoi ne le fait-il plus? Je l'ignore.

Mais, si l'inculpé veut davantage, il n'a qu'à prendre un avocat ou à en demander un d'office.

M. LE PRÉSIDENT. — A la prochaine séance, nous prendrons la question 5.

La séance est levée à 6 heures et demie.

A PROPOS

DES ASILES PERMANENTS

ESSAI D'UNE SOLUTION PRATIQUE

Entre toutes les difficultés auxquelles on se heurte dans le patronage des condamnés libérés, celles que présente le placements des adultes est des plus rebutantes. Nous voulons parler des hommes, car, pour les femmes, il existe de nombreuses maisons de refuge où, la charité aidant, elles peuvent vivre à l'abri des rechutes.

Bien des causes, surtout à notre époque, empêchent les hommes de se confiner ainsi pour le reste de leurs jours dans cette existence claustrale. Le lecteur les devine, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Mais aussi beaucoup de causes empêchent le libéré adulte de trouver un moyen d'existence à sa sortie de prison. Une défiance toute légitime, chez ceux qui pourraient l'employer; une instinctive répugnance chez ses compagnons de travail, et, de la part du libéré lui-même, l'oubli, souvent même l'absence totale des connaissances techniques, les mauvaises habitudes longuement entretenues, et qui font échec aux meilleures résolutions; enfin, au temps où nous sommes, un ralentissement marqué dans la plupart des industries ouvrières, en voilà certes beaucoup plus qu'il n'en faut pour rejeter dans le vagabondage, la mendicité et le vol celui qu'un bon mouvement avait poussé vers la Société de patronage.

Et nos Sociétés elles-mêmes échouent le plus souvent contre les mêmes obstacles.

Les asiles temporaires rendent de grands services à ceux de nos patronnés qui ne sont dénués ni d'intelligence ni d'énergie, et savent encore un métier. I's leur permettent de vivre honnêtement, en attendant une place, de la chercher, de se reconnaître et de reprendre, pour ainsi dire, leur équilibre.

Mais les autres, qui sont le plus grand nombre, les incapables,

ceux qui n'ont jamais su ni pu travailler, ces hommes que l'on dit bons à tout faire, parce qu'ils ne sont propres à aucun emploi, à quoi leur sert de passer quinze jours dans ces établissements d'assistance par le travail? Ils ne retardent leur nouvelle chute que pour la faire plus profonde.

La même débilité physique et morale qui rend les maisons de refuge si nécessaires aux femmes tombées se retrouve en ces hommes dégénérés, ou tout au moins dégradés pour longtemps par des vices invétérés.

Il leur faut des asiles, où, tout en retrempeant leurs caractères avariés, ils apprendront ou rapprendront peu à peu à gagner leur vie.

Mais, s'il est relativement aisé de couvrir les frais d'un refuge destiné aux femmes, l'entretien des hommes dans un asile du même genre est beaucoup plus dispendieux, et leur travail, difficilement prélevé sur la masse de la production industrielle, ne suffit pas à les faire vivre.

Aussi, ces asiles sont-ils très peu nombreux. Un des rares exemples que l'on en puisse trouver dans notre pays, c'est la maison de Saint-Léonard, à Couzon, auprès de Lyon.

Dans un rapport présenté au Congrès d'Anvers, nous avons étudié son fonctionnement, et, tout en l'admirant comme il convenait, nous avons dû reconnaître que cette charitable entreprise ne subsistait que grâce à la charité! Existence précaire, sur laquelle on ne peut pas assez compter; et l'on se demande ce que deviendrait cette bienfaisante institution, si, par un malheur, les hommes incomparables qui la dirigent venaient à disparaître. On ne saurait trop le répéter: c'est par des prodiges d'énergie, d'ingéniosité et d'intelligence, pour ne pas dire plus, que les directeurs de Saint-Léonard soutiennent leur œuvre.

Une idée nous était venue, que nous avons avancée timidement et avec toutes les réserves commandées par les intérêts supérieurs qu'elle mettait en cause.

Il faudrait, pensions-nous, que, pour bien faire, nos misérables protégés soient recueillis, non pas dans des asiles spécialement organisés à leur intention, mais dans des établissements procédant d'un tout autre principe, dont les ressources seraient assez riches pour qu'on puisse les y admettre à des emplois inférieurs, comme des auxiliaires dont on pourrait se passer, à la vérité, mais que l'on garderait plutôt pour leur propre bien que pour l'utilité de leurs services.

Et, précisant notre hypothèse, non peut-être sans quelque témérité, nous avons jeté notre dévolu sur les monastères de la Trappe.

Nous y trouvions réunies quelques-unes des conditions essentielles pour une œuvre de relèvement par le travail, et aussi par la direction morale. Encore que ce bel Ordre, exclusivement adonné à la vie ascétique, au travail des mains et à la prière, ait laissé à d'autres le soin de guider et de former les consciences, il ne nous semblait pas impossible d'y découvrir des hommes capables de s'intéresser aux choses de notre patronage, et qui mettraient volontiers au service de nos protégés les trésors de leur charité et de leur expérience.

L'événement nous a donné raison.

Au lendemain du Congrès d'Anvers, nous propositions au Père Abbé d'une Trappe bien connue, de recevoir dans la domesticité de son monastère un jeune homme de dix-huit ans pour qui la prison était quasi entr'ouverte. On ne saurait dire si notre démarche fut accueillie avec plus de bienveillance, de générosité ou d'empressement. Le Père Abbé et celui des Pères Trappistes qui dirige plus personnellement le temporel du monastère, voulurent bien se prêter à cette première expérience.

Bientôt, une autre occasion se présenta de l'essayer avec un second sujet; nous sollicitâmes de nouveau ce précieux concours; il nous fut encore accordé.

Toutefois, il était évident que les Religieux de la Trappe ne voulaient pas trop s'avancer dans une voie si nouvelle; et leur prudence nous semblait très naturelle et très respectable.

Un hasard heureux — peut-être faudrait-il dire providentiel — nous permit alors de soumettre notre projet à la plus haute autorité qu'il y ait dans cet Ordre. Non seulement il fut approuvé d'emblée; mais encore nous reçûmes des encouragements et presque des promesses d'un appui personnel, pour nous aider à répéter ailleurs l'expérience que nous avions tentée.

Ainsi, l'idée de créer des asiles temporaires dans les dépendances de quelques monastères passait de la théorie dans la pratique, sous les meilleurs auspices que l'on pût souhaiter.

Il y a lieu d'espérer que toutes nos Sociétés pourront bientôt profiter de cette inappréciable ressource.

Toutefois, nous savons bien que la nouveauté de notre entreprise soulèvera des objections. Nous voudrions essayer de répondre dès maintenant à quelques-unes.

Il est bien entendu, tout d'abord, qu'il ne s'agit nullement d'improviser des vocations, et de faire les gens moines malgré eux. Nous n'avons jamais songé à ce procédé mérovingien.

Nous désirerions seulement placer comme ouvriers, ou comme

domestiques, dans certains monastères ceux de nos patronnés qui trop jeunes, ou trop vieux, ou trop faibles pour l'armée, et ne pouvant être placés dans aucune maison laïque, pourraient être employés dans les annexes industrielles ou agricoles de la Trappe.

Nous pensons que ce séjour profiterait beaucoup à leur amendement, parce que nous croyons que la discipline d'une maison religieuse, l'exemple donné par ceux qui l'habitent, et les instructions que l'on pourrait y joindre, combinés avec les habitudes d'une existence laborieuse, ne peuvent manquer d'agir sur une âme où s'est déjà marqué un retour de bonne volonté.

Nous savons aussi que c'est admettre en principe que nos patronnés ont une âme, et que tout le monde n'est pas d'accord sur ce point. Mais quelles que soient les conclusions des savants, faisons comme s'ils en avaient une; ce que nous appellions amendement, moralisation, conversion même, appelons-le si l'on veut *autosuggestion*. Qu'importent les mots, pourvu que l'on ait les résultats! Être savant, c'est bien; mais cela ne suffit pas toujours. Pourvu que nous ayons du blé, peu nous importe comme il pousse; et le vrai laboureur, qui n'est pas grand chimiste, s'en soucie aussi peu que nous.

Des objections plus sérieuses nous ont été faites par ceux-là mêmes dont nous réclamons le secours.

Pris entre les règles charitables de leur institut séculaire et les règlements inflexibles de la police moderne, les Pères Trappistes ont été quelquefois bien empêchés. On a trouvé qu'ils ouvraient leur portes à trop de nomades peu recommandables; on le leur a fait observer. Hélas! ils s'en doutaient déjà; et peut-être n'ont-ils pas été fort peinés, au fond, de se voir contraints à borner leurs largesses. Non pas qu'il leur en coûtât de faire l'aumône, mais sans doute ils avaient conscience de la faire trop souvent à des indignes.

Aussi, quand nous venons leur proposer de recevoir chez eux des hommes sortis de cette même catégorie pour laquelle ils ont été bons jusqu'à être obligés de s'en repentir, on comprend qu'ils forment certaines réserves.

C'est ce qu'a fait avec beaucoup de mesure et de précision l'Abbé d'un monastère auquel nous nous étions adressés, forts des encouragements de son supérieur hiérarchique.

Nous l'avions prié de donner asile à un garçon de dix-huit ans à peine, qui venait de subir deux petites condamnations pour vol. Ce jeune homme, ou plutôt cet enfant, qui disait avoir été « malheureux comme les pierres », nous paraissait bien disposé pour un amendement moral et nous pensions que, si l'on réussissait à le maintenir

pendant trois ans dans une même place, il ne serait pas impossible d'obtenir sa réhabilitation au moment où il serait de la conscription et qu'ainsi nous le sauverions tout à fait, en l'arrachant au dangereux séjour des bataillons d'Afrique.

Le Père Abbé voulut bien déférer à nos désirs, non toutefois sans exprimer quelques restrictions sur le principe de notre système, tel qu'il le comprenait. Les unes sont très justes; d'autres, semble-t-il, peuvent encore être contestées.

Il estime que cette œuvre de patronage ne peut pas être faite en grand dans son monastère. Il dit : « *chez nous* ». Sans doute, il ne généralise pas sa pensée au delà de sa propre clôture. Il ajoute qu'un ou deux jeunes gens au plus pourraient être essayés à la fois; qu'il faudrait les prendre parmi les meilleurs, et qu'on ne pourrait s'engager à les garder quand même, si leur conduite laissait trop à désirer.

Sur tous ces points, nous sommes d'accord.

Mais il dit encore : « A X... et dans plusieurs autres Trappes, en France et à l'étranger, on a déjà essayé des œuvres de réhabilitation dans le genre de la vôtre. On a cette pensée que la Trappe est un refuge, une planche de salut. L'expérience prouve que ces essais réussissent rarement. »

Ils réussissent pourtant quelquefois, ainsi que le montre ce qui s'est passé dans ces dernières années à Maria-Ween, en Westphalie.

Nous avons tous lu l'intéressante étude publiée sur ce sujet par M. Louis Rivière, dans la *Revue* de décembre. Il y trace un saisissant tableau de cette colonie agricole, fondée justement par les Trappistes pour « fournir à des hommes tombés et sans emploi le moyen de gagner leur vie par le travail et de se réhabiliter ».

A Maria-Ween, où ils accueillent comme auxiliaires les déclassés de tout rang et de toute condition, les Trappistes nous font connaître, par des faits et des chiffres, ce que l'on peut faire, et réalisent ce que nous demandons.

Nous n'ignorons pas que l'on opposera un monde d'insuccès à cet exemple unique (1). Et certes, si le patronage des condamnés libérés peut être tenté dans les Trappes, nous entendons bien que ce n'est qu'à la condition expresse qu'il y soit l'objet d'une organisa-

(1) Une légère erreur s'est glissée dans l'excellent article de mon ami M. Louis Rivière. Maria-Ween n'est pas, comme il l'avait cru, la seule des colonies adhérentes à l'Union qui soit catholique. M. le Dr Jules Bachem, avocat à Cologne, nous apprend que, en Prusse seulement, il existe, en outre, trois colonies dirigées par des Ordres religieux (Trappistes et Franciscains) : Elkenroth et Urft, dans les provinces rhénanes; Hohenhof, en Silésie.

tion spéciale. Il s'agit de faire autre chose que d'hospitaliser aveuglément les récidivistes.

Le Père Abbé, dont nous citons tout à l'heure l'autorité peu encourageante, raisonne d'après ce qui s'est fait quand rien n'était préparé dans les monastères, pour l'objet qui nous occupe. Toutes les fois que l'on recueillait un homme taré, qui venait se cacher à la Trappe, s'y repentir et s'y amender, quels renseignements prenait-on sur son compte? Se demandait-on, au préalable, si le solliciteur n'était pas un incurable, s'il y avait dans son cas particulier au moins quelques chances de guérison?

N'en a-t-il pas été trop souvent pour ces réfugiés comme pour les chemineaux, que l'on accueille indistinctement, par un esprit de charité admirable, mais difficile à concilier avec les exigences modernes de l'ordre public? Il ne saurait entrer dans ma pensée de critiquer les dispositions que le saint fondateur d'un ordre admirable a prises et prescrites pour la répartition des aumônes; mais il est sans doute permis de se demander si, au temps où furent rédigées ces règles, le vagabondage était ce que l'ont fait, depuis les grandes agglomérations ouvrières à fonctionnement intermittent, la disparition du service militaire à long terme et surtout les progrès du vice avec l'irrégion, le scepticisme et l'impiété.

Eh bien! je crains que la charité des Trappistes ne fasse pas assez acception des personnes, tant au regard des condamnés libérés que pour les vagabonds.

Et d'ailleurs comment pourraient-ils choisir leurs sujets? Nos Sociétés de patronage opèrent cette sélection: 1° avec les indications du parquet; 2° avec les appréciations des gardiens de la prison; 3° par l'étude qu'elles peuvent faire des détenus durant le temps de leur peine; 4° par les renseignements qu'elles peuvent tirer des antécédents; 5° par les références que donne le patronné, ou que l'on peut se procurer par toute autre voie d'information. Ce n'est qu'après nous être ainsi éclairés que nous décidons s'il y a lieu de tenter le patronage. Nous ne recourons pas toujours à tous ces moyens d'investigation; les notes du gardien-chef et quelques instants d'entretien avec le solliciteur suffisent le plus souvent à nous faire une opinion quand, d'autre part, nous avons sous les yeux le dossier judiciaire.

Mais on voit à quoi peuvent et doivent servir nos Sociétés de patronage. Nous allons chercher dans les prisons mêmes les épaves dont il est possible de tirer quelque parti; nous trions dans ces déchets ce qui peut encore servir. N'y a-t-il pas une certaine dextérité même dans l'art du chiffonnier; nous nous faisons les chiffon-

niers des âmes, et avec un peu de pratique, nous réussissons assez souvent dans ce petit métier.

Nous voudrions mettre notre humble talent au service de ces charitables monastères, que l'on s'obstinera toujours à considérer comme des refuges, tout naturellement — ou surnaturellement — ouverts aux pauvres pécheurs. Et il faut bien qu'il y ait du vrai dans cette idée-là, puisqu'elle persiste malgré tout.

Le Père Abbé de X... paraît sceptique en matière de patronage. Peut-être, malgré lui, les expériences qu'il a faites n'ont-elles pas été conduites avec toute la méthode désirable. Il fallait choisir, d'abord — observer ensuite; — puis diriger, — réprimer, — redresser, — soutenir, — encourager: — enfin, c'est comme une maladie à soigner. D'abord il faut en faire le diagnostic, pour déterminer la médication qui lui convient; puis il faut appliquer cette médication, organiser le régime, surveiller les effets du traitement, le modifier, l'interrompre, le reprendre, le continuer, selon les événements. C'est une spécialité. Un peu d'expérience et de psychologie, avec beaucoup de charité, suffisent pour y exceller: on trouvera, quand on voudra les chercher, dix trappistes pour un, capables d'obtenir les plus beaux résultats en ce genre (1). Mais évidemment, s'il faut choisir avec soin les malades à traiter, il faut choisir aussi les médecins, les infirmiers et les panseurs. Je ne m'étonnerai pas si les désillusions abondent quand on ouvre à deux battants les portes de l'Hôtellerie à tout venant, sans faire aucune différence de régime ni de direction entre le mystique altéré de pénitence et de solitude, et l'échappé des maisons de force, qui ne demande qu'un moment de répit avant de reprendre son existence maudite de vices et de crimes.

Et de même il faut choisir la médication. L'asile temporaire à long terme, que ce soit Saint-Léonard ou que ce soit une Trappe, peut convenir dans certains cas; assurément il ne convient qu'à un nombre de cas limité.

On se tromperait gravement si l'on imaginait que nos Sociétés de patronage vont déverser à grands flots toute la lie des prisons dans les monastères. Non, non! Nous entendons autrement notre tâche.

La société nous offre un certain nombre d'organismes, d'institutions, où nos infortunés clients doivent trouver leur place. En dehors

(1) Il pourrait y avoir avantage, si les règlements de l'Ordre ne s'y opposaient, à confier la direction de ce refuge-annexe à un prêtre séculier, soigneusement choisi par l'autorité diocésaine. L'on a pratiqué cette heureuse division du travail à l'orphelinat de Soligny-la-Trappe, où les Pères du Saint-Esprit dirigent les écoles et ateliers, mis à leur disposition par les Pères Trappistes.

de la société, si nous voulions créer des institutions ou des organismes spéciaux, où nos déçus trouveraient leur emploi et s'établiraient pour n'en plus sortir, nous risquerions de ne créer que des milieux artificiels d'irrémissible corruption.

L'institution sociale, en son ensemble, ne nous apparaît-elle pas comme la résultante de trois forces composées: l'amour, l'intelligence et la force, qui sont les principes irréductibles de l'âme humaine? Le soldat a la force; le négociant, l'industriel, l'homme du siècle, qui vit pour ses intérêts temporels, a l'intelligence. L'amour est au poète, au religieux, au prêtre.

Les âmes ne semblent-elles pas se sérier, si j'ose dire, par la prédominance de l'un des trois éléments irréductibles? Eh bien! parmi les âmes tombées, il y a des âmes faites pour l'amour; des âmes faites pour l'intelligence; des âmes faites pour la force. Seulement la force, l'intelligence et l'amour ont été atrophiés chez ces âmes débiles, — ou, si c'est dépravation, ces grands ressorts de l'activité humaine se sont violemment défendus hors des cadres destinés à les contenir.

Voilà pourquoi le premier devoir du chiffonnier des âmes, c'est de savoir de quelle matière est faite l'âme qu'il va ramasser; est-elle d'or, de fer ou d'acier? Est-elle faite pour l'amour, pour la lutte ou pour le métier? Et son second devoir, c'est de ne pas envoyer à l'armée le contemplatif, au monastère l'homme d'action, à l'atelier le batailleur.

Il faut choisir. L'homme se trompe quand il prétend se juger lui-même, surtout si l'orgueil et la concupiscence s'en mêlent. Les déçus ne sont souvent que des déçus.

A nous de trouver où est l'erreur, à nous de la corriger, à nous de remettre en sa vraie place celui qui s'était fourvoyé ailleurs.

Nous enverrons à la Trappe tous ceux qui nous sembleront susceptibles de sentiments délicats, les âmes encore neuves, que le vice n'a qu'effleurées et que la religion peut encore *informer* de sa main douce et ferme. Nous y enverrons les méditatifs dont l'imagination s'est égarée faute d'un fanal, les cœurs ardents qui ont voulu brûler de toutes les passions humaines, et qui sont tout prêts à brûler de l'amour divin parce qu'ils ont beaucoup aimé, et qu'il leur sera beaucoup pardonné. Nous y renverrons enfin tous ceux dont nous ne ferons ni des soldats, ni des matelots, ni des ouvriers libres.

Mais nous ne les y enverrons pas pour que l'on en fasse des moines. Nous les confierons aux religieux pour apaiser leurs imaginations, pour guider leurs aspirations, pour refaire leur éducation, comme on

peut refaire l'éducation d'un homme, non pas sur les bancs d'une école, mais dans l'activité d'une vie ordonnée et conduite aux fins chrétiennes de l'humanité.

La Trappe leur donnera le travail quotidien, la prière fervente, l'usage régulier des sacrements, la continuité de l'exemple pieux et paisible. Ainsi se retremperont ces âmes desséchées par la flamme trop vive des passions mauvaises. Puis, elles rentreront dans l'usage commun, dans le train du siècle, mais soutenues par le souvenir, encouragées par les exhortations du pieux refuge.

Voilà ce que nous sollicitons d'un Ordre si puissant, si riche en ressources naturelles et surnaturelles.

Nous n'envahirons pas les saintes retraites. Que les Trappistes nous donnent seulement quatre abris dans toute notre France; un au nord, l'autre à l'ouest, le troisième au centre et le quatrième dans le midi. Que vingt réfugiés soient admis dans chacun de ces asiles, c'est assez pour les besoins de l'heure présente. Car, encore une fois, il ne s'agit pas de loger pêle-mêle tous les récidivistes de la création; mais bien d'ouvrir quelques *sanatoria* pour un genre de débilité connu et jugé guérissable.

Em. SINOIR,
Secrétaire de la Société de patronage
des condamnés libérés de Laval.